

BUREAU PLENIER

Réunion du lundi 16 avril 2018

(par voie électronique)

Président : Bernard BARBET

Présents : Jean-Claude MILVAQUE, Pascal PARENT, Raymond FOURNEL, Pierre LONGERE, Yves BEGON, Daniel THINLOT, Eric LUC, Jacques VANTAL, Didier ANSELME, Jean-Pierre DEFOUR, Stéphane JUILLARD, Lilian JURY, Paul MICHALLET, Paul MICHALLET, Guy POITEVIN, Jean-Marc SALZA

Objet : étude proposition de conciliation du CNOSF – dossier « Romain COQUET c/ Ligue Auvergne-Rhône-Alpes ».

Conformément à l'article 14.3 des Statuts de la LAuRAFoot (Attributions du Bureau Plénier) et à la décision du Conseil de Ligue (dans sa réunion du 11 septembre 2017), le Bureau Plénier de la LAuRAFoot est compétent pour statuer sur les propositions de conciliation formulées par le CNOSF si le prochain Conseil de Ligue est hors délai.

Ainsi, après avoir pris connaissance de la proposition de conciliation transmise à la LAuRAFoot le 12 avril 2018, le Bureau Plénier décide, à l'unanimité, de la refuser.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE